

DOCTORAT EN ARCHÉOLOGIE

Doctorat

Le Doctorat constitue la troisième et dernière étape du cursus LMD. Il s'effectue en trois ans, après l'obtention d'un Master recherche ou, pour les étudiants étrangers, d'un titre jugé équivalent.

Outre la participation active à des séminaires, le doctorant a pour tâche essentielle l'élaboration d'une thèse, mémoire original dont le sujet est défini en accord avec un enseignant-chercheur accrédité par l'École doctorale d'Archéologie de l'Université de Paris I.

L'élaboration de la thèse se fait dans le cadre de l'École doctorale et conformément à la Charte des thèses (cf. infra), dont un exemplaire est remis à chaque doctorant lors de son inscription.

1. Présentation et historique de l'École doctorale

Créée en 1990, l'École doctorale d'Archéologie, Anthropologie, Ethnologie, Préhistoire de l'Université de Paris I (ED 112) fonctionne aujourd'hui conformément à l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale. Seule école doctorale vouée exclusivement à l'archéologie, elle regroupe actuellement un peu plus de 400 doctorants, sous la responsabilité d'une cinquantaine de directeurs de recherche.

L'ED 112 couvre un champ très vaste, tant du point de vue chronologique (de la Préhistoire à l'époque moderne) que géographique (Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie). Elle s'adosse au Master recherche, qui comporte trois spécialités : Archéologie Préhistorique et Protohistorique, Archéologie des Périodes Historiques, Archéologie et Environnement.

L'ED 112 est constituée par plusieurs unités de recherche - Unités Mixtes de Recherche (UMR) regroupant des chercheurs du CNRS et des enseignants-chercheurs de l'Université, et Équipes d'Accueil (EA) purement universitaires - auxquelles sont rattachés les directeurs de recherche et dont les doctorants sont membres de droit :

- L'UMR 7041 : ArScAn (Archéologies et sciences de l'Antiquité) est la plus importante en nombre d'enseignants-chercheurs et de doctorants. Installée sur le campus de Nanterre, dans la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie (MAE) ou Maison René Ginouvès, dont l'Université de Paris I est l'un des trois partenaires avec l'Université de Paris X et le CNRS, elle fédère quatorze équipes de recherche dont l'activité se développe aussi bien en France qu'à l'étranger.

- L'UMR 8096 : ArchAm (Archéologie des Amériques), pôle de recherche sur l'archéologie du continent américain, est elle aussi hébergée à la MAE de Nanterre.

- L'UMR 8167 : Orient et Méditerranée (Mondes sémitiques, Antiquité tardive, Monde byzantin, Médecine grecque, Islam médiéval), fédère depuis peu cinq équipes de recherche appartenant à plusieurs établissements (CNRS, Université de Paris IV, Université de Paris I, Collège de France, EPHE) et qui explorent tous les aspects des trois grandes civilisations de l'Orient méditerranéen : gréco-romaine et byzantine, sémitique, islamique.

- L'UMR 8546 : AOROC (Archéologies d'Orient et d'Occident) réunit, sous la double tutelle du CNRS et de l'ENS, plusieurs équipes dont les recherches portent sur l'archéologie, l'histoire et les textes anciens.

- L'UMR 8589 : LAMOP (Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris) rassemble les chercheurs liés à l'Université de Paris I et plusieurs équipes du CNRS qui travaillent sur le Moyen Âge occidental ; elle accueille surtout des doctorants de l'ED d'Histoire, mais aussi de l'ED d'Archéologie.

- L'EA 4100 Histoire culturelle et sociale de l'Art, basée à l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), est née de la fusion récente de plusieurs équipes de recherche en Archéologie et en Histoire de l'Art de l'Université de Paris I, dont l'ex-EA 1446 : Mondes romain et médiéval. Elle relève à la fois de l'ED d'Histoire de l'Art et de celle d'Archéologie.

Certains doctorants sont par ailleurs rattachés à des laboratoires qui, sans faire partie intégrante de l'ED 112, lui sont cependant associés de façon plus ou moins ponctuelle, comme l'UMR 5197 : Archéozoologie, sociétés humaines et peuplements animaux, ou l'UMR 5198 : Histoire naturelle de l'homme préhistorique (CNRS-Museum National d'Histoire Naturelle).

Les liens étroits qui unissent l'ED 112 à des structures de recherche telles que la MAE et l'INHA offrent aux doctorants un cadre de formation qui n'a guère d'équivalent au plan national. L'ED draine en outre une assez forte proportion d'étudiants étrangers (29 % de l'ensemble des doctorants inscrits), conséquence de l'ouverture de son champ géographique et des liens étroits tissés entre les équipes de recherche et les pays d'accueil.

C'est au sein des unités de recherche qu'est assurée la formation des doctorants : formation théorique et méthodologique à la recherche (par les séminaires, conférences, journées d'étude. . .), formation pratique par la recherche (par les séjours sur le terrain, les travaux en laboratoire. . .).

En matière de débouchés, les docteurs en Archéologie de l'Université de Paris I sont aujourd'hui nombreux dans les structures de la recherche et de l'enseignement supérieur. Dans le domaine de l'Anthropologie-Ethnologie-Préhistoire, l'ED 112 a fourni au cours des trente dernières années une cinquantaine de chercheurs statutaires du CNRS et une quarantaine de professeurs et maîtres de conférences des universités, en France et à l'étranger. Parmi les docteurs issus de la filière Archéologie et Environnement depuis qu'elle existe (1991), une dizaine sont entrés au CNRS et autant ont obtenu des postes universitaires en France ou à l'étranger, tandis que d'autres sont employés par les collectivités territoriales, les musées, l'INRAP, des entreprises privées ou des ONG. Et des quelque soixante-dix docteurs formés en Archéologie des périodes historiques depuis la même époque, dont beaucoup sont passés par les grands établissements français à l'étranger, environ vingt-cinq ont obtenu des postes dans l'enseignement supérieur en France ou à l'étranger et une dizaine sont entrés dans des organismes de recherche.

Infos pratiques

Composante : Ecole d'histoire de l'art & d'archéo. de la Sorbonne (EHAAS)

Crédits ECTS : 180

Campus : Institut d'art et d'archéologie

Présentation

Doctorat

Le Doctorat constitue la troisième et dernière étape du cursus LMD. Il s'effectue en trois ans, après l'obtention d'un Master recherche ou, pour les étudiants étrangers, d'un titre jugé équivalent.

Outre la participation active à des séminaires, le doctorant a pour tâche essentielle l'élaboration d'une thèse, mémoire original dont le sujet est défini en accord avec un enseignant-chercheur accrédité par l'École doctorale d'Archéologie de l'Université de Paris I.

L'élaboration de la thèse se fait dans le cadre de l'École doctorale et conformément à la Charte des thèses (cf. infra), dont un exemplaire est remis à chaque doctorant lors de son inscription.

1. Présentation et historique de l'École doctorale

Créée en 1990, l'École doctorale d'Archéologie, Anthropologie, Ethnologie, Préhistoire de l'Université de Paris I (ED 112) fonctionne aujourd'hui conformément à l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale. Seule école doctorale vouée exclusivement à l'archéologie, elle regroupe actuellement un peu plus de 400 doctorants, sous la responsabilité d'une cinquantaine de directeurs de recherche.

L'ED 112 couvre un champ très vaste, tant du point de vue chronologique (de la Préhistoire à l'époque moderne) que géographique (Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie). Elle s'adosse au Master recherche, qui comporte trois spécialités : Archéologie Préhistorique et Protohistorique, Archéologie des Périodes Historiques, Archéologie et Environnement.

L'ED 112 est constituée par plusieurs unités de recherche - Unités Mixtes de Recherche (UMR) regroupant des chercheurs du CNRS et des enseignants-chercheurs de l'Université, et Équipes d'Accueil (EA) purement universitaires - auxquelles sont rattachés les directeurs de recherche et dont les doctorants sont membres de droit :

- L'UMR 7041 : ArScAn (Archéologies et sciences de l'Antiquité) est la plus importante en nombre d'enseignants-chercheurs et de doctorants. Installée sur le campus de Nanterre, dans la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie (MAE) ou Maison René Ginouvès, dont l'Université de Paris I est l'un des trois partenaires avec l'Université de Paris X et le CNRS, elle fédère quatorze équipes de recherche dont l'activité se développe aussi bien en France qu'à l'étranger.

- L'UMR 8096 : ArchAm (Archéologie des Amériques), pôle de recherche sur l'archéologie du continent américain, est elle aussi hébergée à la MAE de Nanterre.

- L'UMR 8167 : Orient et Méditerranée (Mondes sémitiques, Antiquité tardive, Monde byzantin, Médecine grecque, Islam médiéval), fédère depuis peu cinq équipes de recherche appartenant à plusieurs établissements (CNRS, Université de Paris IV, Université de Paris I, Collège de France, EPHE) et qui explorent tous les aspects des trois grandes civilisations de l'Orient méditerranéen : gréco-romaine et byzantine, sémitique, islamique.

- L'UMR 8546 : AOROC (Archéologies d'Orient et d'Occident) réunit, sous la double tutelle du CNRS et de l'ENS, plusieurs équipes dont les recherches portent sur l'archéologie, l'histoire et les textes anciens.

- L'UMR 8589 : LAMOP (Laboratoire de Médiévisique Occidentale de Paris) rassemble les chercheurs liés à l'Université de Paris I et plusieurs équipes du CNRS qui travaillent sur le Moyen Âge occidental ; elle accueille surtout des doctorants de l'ED d'Histoire, mais aussi de l'ED d'Archéologie.

- L'EA 4100 Histoire culturelle et sociale de l'Art, basée à l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), est née de la fusion récente de plusieurs équipes de recherche en Archéologie et en Histoire de l'Art de l'Université de Paris I, dont l'ex-EA 1446 : Mondes romain et médiéval. Elle relève à la fois de l'ED d'Histoire de l'Art et de celle d'Archéologie.

Certains doctorants sont par ailleurs rattachés à des laboratoires qui, sans faire partie intégrante de l'ED 112, lui sont cependant associés de façon plus ou moins ponctuelle, comme l'UMR 5197 : Archéozoologie, sociétés humaines et peuplements animaux, ou l'UMR 5198 : Histoire naturelle de l'homme préhistorique (CNRS-Museum National d'Histoire Naturelle).

Les liens étroits qui unissent l'ED 112 à des structures de recherche telles que la MAE et l'INHA offrent aux doctorants un cadre de formation qui n'a guère d'équivalent au plan national. L'ED draine en outre une assez forte proportion d'étudiants étrangers (29 % de l'ensemble des doctorants inscrits), conséquence de l'ouverture de son champ géographique et des liens étroits tissés entre les équipes de recherche et les pays d'accueil.

C'est au sein des unités de recherche qu'est assurée la formation des doctorants : formation théorique et

méthodologique à la recherche (par les séminaires, conférences, journées d'étude. . .), formation pratique par la recherche (par les séjours sur le terrain, les travaux en laboratoire. . .).

En matière de débouchés, les docteurs en Archéologie de l'Université de Paris I sont aujourd'hui nombreux dans les structures de la recherche et de l'enseignement supérieur. Dans le domaine de l'Anthropologie-Ethnologie-Préhistoire, l'ED 112 a fourni au cours des trente dernières années une cinquantaine de chercheurs statutaires du CNRS et une quarantaine de professeurs et maîtres de conférences des universités, en France et à l'étranger. Parmi les docteurs issus de la filière Archéologie et Environnement depuis qu'elle existe (1991), une dizaine sont entrés au CNRS et autant ont obtenu des postes universitaires en France ou à l'étranger, tandis que d'autres sont employés par les collectivités territoriales, les musées, l'INRAP, des entreprises privées ou des ONG. Et des quelque soixante-dix docteurs formés en Archéologie des périodes historiques depuis la même époque, dont beaucoup sont passés par les grands établissements français à l'étranger, environ vingt-cinq ont obtenu des postes dans l'enseignement supérieur en France ou à l'étranger et une dizaine sont entrés dans des organismes de recherche.

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Gilles Touchais

Professeur des universités

Admission

Conditions d'accès

Organisation des études doctorales

Recrutement des doctorants

Les étudiant(e)s issu(e)s du Master recherche en Archéologie de l'Université de Paris I sont recrutés à l'issue de la seconde année de Master, la mention Bien étant nécessaire pour la poursuite d'une recherche (thèse). La qualité du mémoire de Master 2 est donc un élément d'appréciation déterminant. Mais un autre élément

important pour l'inscription en thèse est l'insertion du sujet dans les axes et thématiques de recherche des équipes constitutives de l'ED. L'accord des directeurs d'étude du master n'est donc pas automatique. Une nouvelle direction de recherches ainsi qu'un nouveau directeur peuvent s'avérer des solutions souhaitables. En tout état de cause, l'inscription en thèse des candidats est soumise à l'approbation du Conseil scientifique de l'ED, qui statue au vu de leur projet de thèse et de l'avis du directeur de recherche concerné.

Les candidats venus de l'extérieur doivent fournir la preuve qu'ils ont à leur actif un travail équivalent au Master 2 de l'Université de Paris I, tant pour la maîtrise du champ disciplinaire que pour le niveau méthodologique, les étudiants étrangers devant en outre fournir la preuve qu'ils maîtrisent suffisamment l'expression française orale et écrite. Leur inscription est également soumise à l'approbation du Conseil scientifique de l'ED.

Procédure administrative d'inscription

Retrait des dossiers

Les dossiers d'inscription doivent être retirés entre la mi-juin et la fin octobre

- au bureau des Masters, 3 rue Michelet, 75006, bureau 102 (1er étage), secrétariat assuré par M. Denis Gardenet, tél. : 01 53 73 70 92, courriel : Denis.Gardenet@univ-paris1.fr

ou

- au Service des Thèses de Lettres et Sciences Humaines, 17 rue de la Sorbonne, 75231 Paris Cedex 05, Galerie J.-B. Dumas, escalier M, 2e étage, bureau F631, responsable Mlle Marie-Bertrande Mérien, tél. 01 40 46 27 67 / 01 40 46 27 68 / 01 40 46 27 70.

Dépôt des dossiers

Les dossiers d'inscription doivent parvenir au plus tard le 31 octobre au secrétariat de l'ED. Ils doivent notamment comporter de façon impérative

- un rapport de deux pages dactylographiées sur le projet de thèse. Cela nécessite une entrevue préalable avec le directeur de thèse et avec le directeur de l'équipe d'accueil, qui doivent tous deux donner leur avis sur le projet ;

- un résumé (300 mots maximum) du projet de thèse saisi sur ordinateur : la sortie imprimante doit être collée ou agrafée dans le dossier à l'endroit prévu et la version électronique envoyée (par courrier électronique, en document attaché) au secrétariat de l'ED.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

N.B. La signature du « Directeur de l'équipe d'accueil » est celle du directeur de l'UMR ou de l'EA qui assurera l'encadrement du doctorant, non pas celle du directeur du laboratoire avec lequel le doctorant est en rapport direct.

Le Conseil de l'École doctorale

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 août 2006 et des statuts types des Écoles doctorales de l'Université de Paris I, l'ED d'Archéologie est gérée par un conseil de 24 membres répartis en quatre catégories : 11 représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche appartenant à l'ED (dont un représentant des personnels IATOS), 4 personnalités extérieures choisies en raison de leur compétence scientifique, 4 personnalités extérieures représentant les secteurs industriels ou socio-économiques concernés, 4 étudiants appartenant à l'ED élus par leurs pairs. Le mandat des membres du conseil est de quatre ans ; celui des membres étudiants de deux ans.

Représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche :

Patrice Brun, Professeur de protohistoire européenne

Joëlle Burnouf, Professeur d'archéologie médiévale / Responsable du master Archéologie et environnement

Françoise Dumasy, Professeur d'archéologie romaine et gallo-romaine

Anne-Marie Guimier-Sorbets, Directrice de l'UMR 7041 ArScAn

Dominique Michelet, Directeur de l'UMR 8096 ARCHAM

Alastair Northedge, Professeur d'archéologie islamique / Responsable du master Archéologie des périodes historiques

Nicole Pigeot, Professeur de préhistoire

Jean Polet, Professeur d'archéologie africaine

Éric Taladoire, Professeur d'archéologie précolombienne / Responsable du master Archéologie préhistorique et protohistorique

Gilles Touchais, Professeur de protohistoire égéenne / Directeur de l'École doctorale

Personnalités extérieures choisies en raison de leur compétence scientifique :

Olivier Buchsenschutz, Directeur de Recherche au CNRS

Éric Fouache, Professeur de géographie, Paris XII

Christian Landes, Conseiller scientifique à la Direction des études et des recherches, INHA

Régine Le Jan, Professeur d'Histoire du Moyen Âge, Paris I, UFR 09

Personnalités extérieures représentant les secteurs socio-économiques concernés :

André Delpuech, Conservateur en chef du patrimoine, Musée du Quai Branly

Yves Menez, Chef du pôle de la direction scientifique et technique de l'INRAP

Michel Pierre, Sous-Directeur de l'archéologie et de la recherche en sciences sociales, Ministère des Affaires étrangères

Patrice Rodriguez, Attaché territorial de conservation du patrimoine, SDA du Val-d'Oise

Représentants des étudiants appartenant à l'ED élus par leurs pairs :

Valentina Figueroa Larre

Théophile Nicolas

Charlotte Leduc

Aurélie Salavert

Le calendrier de l'École doctorale

Le conseil de l'ED se réunit au moins six fois dans l'année :

Janvier : le budget

La première réunion de l'année est surtout consacrée à l'établissement du budget de l'année d'exercice, qui comporte trois lignes principales : fournitures et matériels, reprographie (dont aides à la reproduction des thèses), missions (pour les doctorants, les intervenants extérieurs dans les séminaires et les jurys de thèse). Les demandes de financement présentées par les doctorants et les enseignants-chercheurs de la formation, après délibération au sein des équipes de recherche, sont examinées par le Conseil, qui procède aux arbitrages.

Mars : l'enquête SIREDO

L'ED doit répondre à l'enquête annuelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en enregistrant dans la base SIREDO les effectifs de doctorants par unité de recherche (premières inscriptions, total des inscrits, soutenances au cours de l'année écoulée) et les éléments statistiques sur la durée des thèses et le devenir à un an des docteurs. Ces indicateurs servent à l'évaluation de l'ED, notamment à la détermination du contingent d'allocations de recherche. Depuis 2007 les ED ne sont plus tenues d'enregistrer dans la base SIREDO les « projets de recherche » en vue de l'attribution des allocations de recherche.

Mai : les dérogations

Les doctorants qui n'ont pas soutenu leur thèse au terme de la cinquième année suivant leur inscription reçoivent du Service des thèses un courrier leur demandant d'adresser à l'ED un dossier de demande de dérogation. Ce dossier doit comprendre un CV récent, un rapport du candidat sur l'avancement de sa thèse et sur les raisons de son retard, ainsi qu'un avis motivé du directeur de recherche sur le travail fourni par le candidat et sur les perspectives

d'aboutissement. Le Conseil de l'ED examine les dossiers au cas par cas et statue sur ces demandes. En cas de retard excessif, il peut demander la radiation (v. infra, § 7).

Fin mai-début juin : la journée doctorale

Organisée autour d'un thème choisi par les doctorants en liaison avec le Conseil de l'ED, la Journée doctorale d'archéologie offre aux étudiants en cours de thèse l'occasion de présenter une communication en rapport avec ce thème. Le Conseil de l'ED fonctionne comme comité scientifique, tant pour la sélection des communications que pour leur édition (v. infra, § 5).

Fin juin : les allocations

Après les soutenances de Master 2 (qui se tiennent traditionnellement dans l'avant-dernière semaine de juin) le Conseil de l'ED constitué en « grand jury » se réunit pour auditionner les projets de thèse des candidat(e)s sélectionné(e)s et délibérer ensuite pour l'attribution des allocations de recherche (v. infra, § 6).

Novembre : les inscriptions

Après la date limite de dépôt des dossiers d'inscription en thèse auprès de l'ED (fin octobre), le Conseil de l'ED examine tous les nouveaux projets de thèse, qu'ils bénéficient ou non d'une allocation ; chaque projet doit obligatoirement être accompagné d'un avis motivé du directeur de recherche. Après examen, les dossiers sont transmis au Service des thèses de l'université pour enregistrement.

En dehors de ces réunions ordinaires qui rythment l'année universitaire, le Conseil de l'ED peut être convoqué pour examiner des questions ponctuelles (accréditations, conventions, attributions de bourses, questions pédagogiques, financières, etc.)

Programme

Doctorat Archéologie